

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2011

Présents : Mrs BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CNUUDE Fabrice ; GODERE Yannick ; LEGUAY Benoît ; MORICEAU Bertrand ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel ; Mmes BLANQUET Sylvie ; CHAIGNEAU Sylvie ; COURSIN Murielle ; DUMEZ Sophie ; GUENEE Claudine ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; LE STER Stéphanie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette.

Pouvoirs : Mme Claudine GUENEE à Mme Sylvie BLANQUET
M. Michel HURE à M. Bertrand MORICEAU.
M. René CACHEUX à M. Claude BONNET
M. Christian PHILIPPE à Mme Sylvie PLACET
M. Jacques QUELVEN à M. Philippe MOUE

Concernant le compte-rendu du précédent Conseil, M. Benoît LEGUAY indique avoir demandé que soit ajoutée les propos suivants *"Monsieur le Maire exprime que la convention nous permet l'acquisition de parcelles pour contrer l'implantation des gens du voyage"* au point V. M. Bertrand MORICEAU rappelle qu'il était secrétaire de séance et que, s'il avait bien reçu la demande d'ajout, celle-ci ne lui avait pas paru constituer un élément important dans le processus menant à la prise de décision. Benoît Leguay précise que *cet argument est hors sujet*. La demande sera jointe au compte-rendu du Conseil, et la décision sera prise lors de la prochaine séance.

Mme Sylvie PLACET est élue secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire excuse plus particulièrement M. Jacques QUELVEN pour son absence, due à une convalescence.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

I) BUDGET COMMUNAL

1 - Compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2010 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES3 776 107.73 €
DEPENSES..... 3 480 480.32 €
EXCEDENT..... 295 627.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES..... 1 626 601.29 €
DEPENSES.....2 107 955.59 €
DEFICIT..... 481 354.30 €

Soit un Déficit global de clôture d'un montant de 185 726.89 €uros.

Monsieur le Maire rappelle que ce document, ainsi que l'ensemble des données budgétaires ont été étudiés par la Commission des Finances.

M. Benoît LEGUAY s'interroge sur les chiffres de dépenses liées au ramassage des déchets verts qui seront supprimés dès le mois de juin 2011, des déchets sauvages et note qu'aucune dépenses n'est effectuées sur ce sujet et précise que sur la formation du personnel n'apparaît seulement 2380 euros de dépenses pour un budget de plus de 12000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, Mme Sylvie PLACET explique que le décalage entre les sommes prévues et celles réalisées vient en partie d'une moindre fréquentation de l'accueil de loisirs en extrascolaire (mercredis), alors même que celle-ci augmente sur les temps périscolaires.

M. Benoît LEGUAY fait remarquer que la section d'investissement apparaît en déficit alors même que de nombreuses dépenses n'ont pas été concrétisées. Monsieur Michel Suisse lui rappelle qu'ont eu lieu plusieurs réunions au cours desquelles ces questions ont été abordées et expliquées. Il affirme en outre ne pas avoir été officiellement invité aux différentes Commissions des Finances.

M. Bertrand MORICEAU affirme que le décalage entre prévisionnel et réalisé est logique et habituel.

La reconstruction de la salle des fêtes explique en partie cet écart, que ce soit en terme d'avancée du chantier que des délais nécessaires pour percevoir les subventions correspondantes. M. Claude BONNET ajoute que les collectivités locales connaissent depuis quelques années un dérapage des subventions, avec une masse globale proportionnellement moins importante qu'auparavant. La préparation de ce budget a nécessité un travail important et a notamment comporté la création de groupes de travail, composés d'élus et d'agents communaux. Pour répondre à M. Benoît LEGUAY, le vote par bulletin secret n'est pas possible pour des raisons matérielles.

M. Fabrice CNUUDE indique « étant donné ma longue absence mes votes seront motivés par une abstention de ma part car j'estime que n'ayant participé à aucune commission ou groupe de travail depuis un certain temps je ne pouvais être objectif par un vote affirmatif ou négatif en rajoutant que les absents ont toujours torts. »

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal APPROUVE, à la majorité, le Compte Administratif de la commune pour l'année 2010.

Abstentions : 2 (Fabrice CNUUDE ; Benoît LEGUAY).

2) Compte de gestion 2010.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique de l'exercice 2010, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2010 et s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

3) Taux des 4 taxes locales 2011.

Monsieur le Maire s'engage à ce qu'un point mensuel soit fait auprès des membres du Conseil sur la situation des finances communales. Il remercie les responsables de services municipaux pour le travail effectué lors d'une année difficile.

Une suspension de séance de quelques minutes est observée suite à des désordres sur la Place Grimblot.

Mme Sophie DUMEZ s'interroge sur l'opportunité de conserver la dépense liée au festival Blues sur Seine. Mme Isabelle LANGLAIS répond que la somme de 5 000 € comprend l'adhésion, un atelier pour une classe primaire ainsi qu'un concert sur la commune (même si celui-ci a lieu à la Salle du Bout du Monde suite à l'incendie de la salle des fêtes). Benoît Leguay précise que le concert n'est pas gratuit pour les spectateurs de Mézières.

M. Benoît LEGUAY s'interroge sur les dépenses liées à l'école de musique d'Epône, qui sont en augmentation depuis plusieurs années passant de 8438 euros en 2007 à 12000 euros en 2011. Mme Isabelle LANGLAIS rappelle que par convention avec Epône, la commune de Mézières paie la différence entre le prix pratiqué pour les extra-muros et celui pour les Epônois. Elle précise que cela concerne environ 40 personnes dont 5 ou 6 adultes. Monsieur le Maire indique que la question sera reposée avec l'entrée à la CAMY.

M. Benoît LEGUAY aborde la question de la masse salariale, en hausse constante depuis plusieurs années. Il note que l'évolution de la ligne budgétaire « charge de personnels et assimilés » est de 470 000 euros depuis 2007. Il précise d'ailleurs que la ligne « personnel non titulaire » a fortement augmenté depuis 2007 passant de 144 693 à 267800 euros en 2011.

Cela s'explique par le renforcement des équipes municipales, principalement techniques et d'animation.

M. Bertrand MORICEAU note cependant que, malgré des besoins constatés au sein de certains services, aucun recrutement n'est prévu cette année.

Sur les recettes de fonctionnement, il est indiqué qu'un point d'augmentation des taux apporte environ 17 000 € à la commune. La hausse différenciée de l'année dernière n'a pas été retenue par la Commission des Finances.

M. Benoît LEGUAY rappelle que l'augmentation des bases prévisionnelles sur lesquelles vont s'appliquer les taux impactent également la fiscalité locale et que 3% d'augmentation des taux ne correspond pas à 3% d'augmentation de l'impôt mais que celui la sera bien supérieur avec l'augmentation des bases fiscales. Monsieur le Maire répond que le SIRE a voté une baisse des contributions (fiscalisées) de ses communes membres, ce qui joue également sur les montants payés par les contribuables locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'augmenter pour l'année 2011 les taux de la Taxe d'Habitation (T.H.), de la Taxe Foncière Bâti (T.F.B.), de la Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B.) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) de 3%, et d'appliquer ainsi les taux suivants :

T.H. = 16.06 % - T.F.B. = 15.52 % - T.F.N.B. = 54.95 % - C.F.E. = 21.52 %

Abstentions : 4 (Mmes LE STER Stéphanie, BLANQUET Sylvie, GUENEE Claudine ; M. CNUDDE Fabrice)

Contre : 3 (M. LEGUAY Benoît, Mmes DUMEZ Sophie, CHAIGNEAU Sylvie)

Monsieur le Maire indique que les possibles augmentations de tarifs, notamment pour le service enfance / jeunesse, n'ont pas été prévues dans le budget. La commission municipale correspondante examine la possibilité de redéfinir l'ensemble des tarifs pratiqués selon les quotients familiaux.

4) Affectation du résultat 2010.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire concernant le Résultat global excédentaire du Budget de la Commune pour l'année 2010, d'un montant de 295 627.41 Euros, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à prélever en recette de fonctionnement sur les résultats antérieurs reportés un montant de 144 871.63 Euros et d'affecter celui-ci au compte 1068 de réserve afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de 481 354.30 Euros, ainsi que le montant des restes à réaliser de dépenses qui s'élève à 1 491 467.33 Euros diminué des restes à réaliser de recettes d'un montant de 1 827 950,00 Euros, soit un excédent de restes à réaliser de 336 482.67 Euros. Le montant total à couvrir sera repris au Budget Unique 2011.

La différence entre le résultat global et l'affectation du résultat fait apparaître un montant de 150 755.78 Euros qui sera repris au Budget Unique 2011 en recettes de fonctionnement.

5) Budget primitif 2011.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011.

Monsieur le Maire précise que les engagements et les compensations de l'état sont en baisse de manière générale. Benoît Leguay lui répond que pour Mézières cela n'est pas le cas, car la DGF passe de 656 292 euros en 2010 à 747 233 euros en 2011. Monsieur le Maire en convient et explique que cela est lié au passage de notre commune au dessus des 3500 habitants déclenchant une dotation supérieure.

Il explique que le recours à un emprunt d'un million d'euros se justifie par la reconstruction de la salle des fêtes et par le fait que 743 000 euros sont actuellement bloqués (réserves foncières).

Concernant le terrain de la Conche, les dépenses et recettes (subvention) ont été supprimées.

Monsieur le Maire

Le Budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 963 420.78 €uros
SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 289 645.51 €uros

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Unique 2011.

Abstentions : 5 (M. CNUUDE Fabrice ; Mmes DUMEZ Sophie ; BLANQUET Sylvie ; LE STER Stéphanie ; GUENEE Claudine)

Contre : 2 (M. LEGUAY Benoît, Mme CHAIGNEAU Sylvie)

6) Bilan de la politique foncière 2010.

Monsieur le Maire précise que pendant cette année 2010, la commune a acquis plusieurs parcelles cadastrées :

N° de parcelle Cadastrée	Nom du propriétaire	Situation	Montant Payé	Destination
L404	SAFER Ile de France	Lieudit « les dix arpents »	1808.40 E	Conservation des terres agricoles et boisées
D11 ; D12	SCP DECLETY, DUBOIS, JA	Lieudit « les Gravois » ZAC La Vallée et du Pélican	3 460.30 E	Aménagement Zone B ZAC

- Parcelle L404 : pour la conservation des terres agricoles et boisées
- Parcelles D11 et D12 : pour l'aménagement Zone B ZAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le bilan présenté de la politique foncière de la commune pour 2010.

II) BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont en leur possession les documents relatifs au budget M49. Les conseillers répondent que ce document n'était pas en annexe de la convocation à ce conseil municipal.

7) Compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Sylvie PLACET, élue pour cette question, examine le Compte Administratif 2010 EAU ET ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES	131 246.12 €
DEPENSES.....	50 452.07 €
EXCEDENT.....	80 794.05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES.....	55 539.96 €
DEPENSES.....	104 295.22 €
DEFICIT	48 755.26 €

Soit un excédent global de clôture d'un montant de 32 038.79 €uros.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif EAU ET ASSAINISSEMENT pour l'année 2010.

8) Compte de gestion EAU ET ASSAINISSEMENT 2010.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2010, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif EAU ET ASSAINISSEMENT 2010 et s'être fait présenter le Compte de Gestion EAU ET ASSAINISSEMENT 2010 dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil Municipal DECLARE, à l'unanimité, que le Compte de Gestion EAU ET ASSAINISSEMENT, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif.

9) Affectation du résultat 2010.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le Résultat excédentaire de la section de fonctionnement du Budget Eau et Assainissement pour l'année 2010 d'un montant de 80 794.05 €, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à prélever en recette de fonctionnement sur les produits antérieurs reportés un montant de 22 706.38 € correspondant au déficit d'investissement de l'année 2010 ainsi que le déficit des restes à réaliser pour le montant de 26 048.88, € afin d'affecter au compte I R 1068 le montant total de 48 755.26 €.
- La différence entre le résultat global et l'affectation du résultat fait apparaître un montant de 32 038.79 € qui sera repris au Budget Unique 2011 en recettes de fonctionnement.

10) Budget primitif EAU ET ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011 ; le Budget EAU ET ASSAINISSEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :	121 025.10 €uros
SECTION D'INVESTISSEMENT :	198 167.83 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le Budget Unique EAU ET ASSAINISSEMENT 2011.

III) Divers

11) MOTION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS

- Considérant les nombreuses plaintes des parents d'élèves pour non remplacements des instituteurs et professeurs absents,
- Considérant la Dotation Globale Horaire (DGH) pour la rentrée scolaire 2011/2012 du Collège Benjamin Franklin d'Épône, en baisse alors que le nombre d'élèves augmente,
- Considérant que la Dotation Globale Horaire (DGH) pour la prochaine rentrée scolaire 2011/2012 du Lycée Vincent Van Gogh d'Aubergenville prévoit la suppression de 9 postes, et est revue à la baisse pour la quatrième année consécutive,
- Considérant que les conditions de travail des enseignants se dégradent,
- Considérant, de ce fait, que la qualité d'accueil et d'enseignement due à nos enfants décline de façon inquiétante,
- Considérant enfin que l'application de la réforme de l'enseignement, qui entraîne de nombreuses suppressions de postes de l'éducation nationale, tant en enseignants qu'en personnels administratifs et d'encadrement, s'éloigne de l'intérêt des élèves,

Le Conseil Municipal de Mézières sur Seine, par la présente motion,

- ✓ souhaite protester contre la réduction exagérée des moyens éducatifs,
- ✓ s'indigne de l'approche principalement quantitative de la politique d'enseignement,
- ✓ réclame un service public de qualité,
- ✓ exprime son soutien aux revendications et actions menées par les Parents d'élèves et les enseignants des écoles, collège et lycée de notre secteur.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de Mézières-sur-Seine pour communiquer cette position, votée, aux instances de l'éducation nationale, et à toutes les parties prenantes concernées.

- **Marchés publics**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, à titre informatif, la liste des attributions de marchés publics pour l'année 2010, en précisant pour chacun son objet, le type de procédure, la date de sa parution, son montant ainsi que l'entreprise retenue.

Faire apparaître la liste des attributions en annexe ou dans le corps du texte.

- **Chemin des Sources**

M. Alfred SEITZ remercie les différents acteurs ayant travaillé à la réfection du Chemin des Sources, notamment les entreprises retenues qui ont respecté les délais impartis.

- **Vie associative**

M. Philippe MOUE sollicite les élus pour la distribution d'imprimés relatifs aux prochaines manifestations (Fête, brocante, Festiv'Été).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 55.